
BORDEREAU D'APPROVISIONNEMENT COMPTE CLUB

Nous proposons aux clubs deux possibilités d'alimentation du compte club.

1. Première possibilité : envoi ou dépôt obligatoire du bordereau situé en deuxième page de ce document, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de la **LIGUE D'ATHLETISME NOUVELLE-AQUITAINE** ou **LANA** (tout ordre différent ne sera pas pris en compte et le chèque accompagné du bordereau sera retourné au club) :
 - À Poitiers pour les clubs de la zone Nord (16-17-19-23-24-79-86-87)
 - o **LANA, 42 avenue Jacques Cœur, 86000 Poitiers**
 - À Talence pour les clubs de la zone Sud (33-40-47-64)
 - o **LANA, Maison régionale des sports, 2 avenue de l'Université, 33400 Talence**

Le compte licences SI-FFA sera crédité du montant figurant sur le chèque bancaire lorsque le club n'est pas débiteur envers la Ligue. Dans le cas contraire, il sera crédité de la différence entre le montant du chèque et celui du débit du compte club si ce dernier le permet.

Le bordereau avisé vous sera renvoyé par voie électronique, vous servant de reçu.

2. Deuxième possibilité : émettre un virement sur le compte bancaire associé à la gestion des comptes des clubs (relevé d'identité bancaire à demander). Pour cela il faudra :
 - a) Renseigner le bordereau situé en troisième page de ce document
 - b) Procéder au virement de la somme figurant sur le bordereau en **référençant le virement par le numéro d'affiliation du club et/ou le nom complet du club**
 - c) Envoyer par courriel au secrétariat de la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine le bordereau d'accompagnement du virement
 - À Poitiers pour les clubs de la zone Nord (16-17-19-23-24-79-86-87) lanapoitiers@athlelana.fr
 - À Talence pour les clubs de la zone Sud (33-40-47-64) ana@athlelana.fr ; compta@athlelana.fr

Le compte licences SI-FFA du club sera crédité de la somme perçue lorsque le club n'est pas débiteur envers la Ligue. Dans le cas contraire, il sera crédité de la différence entre le montant du virement et celui du débit du compte club (si ce dernier le permet) par la Ligue à réception du bordereau et vérification faite au préalable du montant crédité virtuellement sur le compte bancaire en ligne.

Le bordereau avisé vous sera renvoyé par courriel, vous servant de reçu.



**BORDEREAU D'ACCOMPAGNEMENT
VIREMENT BANCAIRE
D'APPROVISIONNEMENT COMPTE CLUB**



SAISON SPORTIVE : 20 __ | 20 __

N° D'AFFILIATION FFA : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM DU CLUB : _____

MONTANT : _____ €

! *Faire figurer le numéro d'affiliation FFA dans la référence du virement*

BANQUE : _____

ÉMETTEUR : _____

N° ORDRE VIREMENT : _____

DATE ÉMISSION DU VIREMENT : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ENCART LIGUE
SI-FFA CRÉDITÉ LE :
POUR UN MONTANT DE :

ADRESSEZ CE BORDEREAU PAR MAIL À

zone Nord (16-17-19-23-24-79-86-87) lanapoitiers@athlelana.fr

zone Sud (33-40-47-64) ana@athlelana.fr ; compta@athlelana.fr

IL VOUS SERA RETOURNÉ AVISÉ POUR REÇU PAR MAIL

